

## 23. Réponses et défenses

### 1618. Neuchâtel

#### Chappitre XXIII. Des responces et deffences

Les<sup>a</sup> responces, deffences et exeptions<sup>b</sup> et mesmes tout l'ordre de proceder, tant par l'acteur que le rée, <sup>c-</sup>ne s'observent et <sup>t-c</sup> poursuivent<sup>d</sup> par un certain 5  
stil et forme presise, ains selon la circonstance de la cause, <sup>e</sup> du lieu et des personnes<sup>f</sup> de vive / [p. 78] voix, sans formalité d'escriptures, le tout brievement et de bonne foy, sans qu'il soit permis a aucune partie de chercher longueur et cavillations, soubz pretexte de quelqu'autre tiltre et d'<sup>g</sup>ordre, que n'est la cous- 10  
tume de ceste souveraineté, qui tend principalement et a son vray but, a faire prouver dehuement aux parties ce qu'elles auront et affirment, et de la conclurre incontinent en cause, pour en voir une briefve vuidange & exeptions.

**Original :** AEN MJ 17, p. 77-78 ; Papier, 22 × 32.5 cm.

<sup>a</sup> Variante alternative dans AVNQ41, p. 31 : Quant aux.

<sup>b</sup> Variante alternative dans AVNQ41, p. 31 : et positions. 15

<sup>c</sup> Variante alternative dans AVNQ41, p. 31 : on n'observe point et ne se.

<sup>d</sup> Variante alternative dans AVNQ41, p. 31 : lesdites actions.

<sup>e</sup> Variante alternative dans AVNQ41, p. 31 : du temps,.

<sup>f</sup> Variante alternative dans AVNQ41, p. 31 : , et ce.

<sup>g</sup> Omission dans AVNQ41, p. 31. 20